

LIMOGES METROPOLE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absent :

M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Aéroport - augmentation de la quote-part de Limoges Métropole dans la gouvernance du syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde (SMALB)

M. GUERIN Guillaume, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde (SMALB) a été créé par arrêté préfectoral du 3 juin 1994.

Il a pour objet d'aménager, d'équiper et d'exploiter l'aéroport de Limoges-Bellegarde, afin de promouvoir le développement du trafic aérien commercial, de l'aviation d'affaires et de l'aviation touristique, ainsi que le développement des activités aéronautiques, et plus largement de toutes autres activités contribuant au rayonnement de la région. L'infrastructure aéroportuaire est gérée par voie d'affermage confiée à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) par le SMALB. Avec 269 000 passagers en 2023 (plus de 300 000 avant la crise COVID), l'aéroport s'analyse comme un équipement structurant du territoire et un outil de développement et d'attractivité indispensable.

Le SMALB regroupe la Région Nouvelle-Aquitaine (à hauteur de 49,6%), le Département de la Haute-Vienne (à hauteur de 25,2%) et Limoges Métropole (à hauteur de 25,2%).

La gouvernance actuelle s'articule autour d'un collège de 19 élus, répartis comme suit : 9 pour la Région Nouvelle-Aquitaine, 5 pour le Département de la Haute-Vienne et 5 pour Limoges Métropole désignés par délibération en date du 22 juillet 2020.

A titre indicatif, en 2023, le budget du SMALB s'élevait à 7 112 000 € (contre 6 262 000 € en 2022).

Conformément aux statuts en vigueur du SMALB, à la délibération relative à la clef de répartition 2023 et à la délibération afférente au budget principal 2023, chaque collectivité contribue en fonction de son taux de participation.

La Région Nouvelle-Aquitaine actuellement majoritaire du SMALB avec 49,6% souhaite réduire sa participation comme c'est le cas dans les autres aéroports de la Région.

L'objectif d'un positionnement majoritaire de Limoges Métropole dans les parts du SMALB vise d'une part à rendre la gouvernance plus opérante et plus simple, et d'autre part à optimiser le rapport financier du SMALB en améliorant le service à destination des voyageurs, tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

Par délibération de son comité syndical en date du 26 janvier 2024, et dans le respect de l'article 11 des statuts du syndicat, le SMALB a voté la modification des statuts qui prévoient notamment :

- une nouvelle composition du comité syndical (art. 6) accompagnée d'une réduction du nombre de membres à 17 ainsi répartis :
 - Limoges Métropole : 8 membres,
 - Région Nouvelle Aquitaine : 6 membres,
 - Département de la Haute-Vienne : 3 membres.
- une adaptation du nombre de membres du Bureau (art. 8) avec le maintien de 3 vice-présidents issus de chaque collectivité membre ;
- une majorité qualifiée aux 3/4 (art. 12) afin d'assurer des prises de décisions collégiales notamment sur les contributions financières des membres ;

- une clé de répartition financière (art. 20) respectant la proportionnalité de la nouvelle composition et les dispositions du Code des transports et de la Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
 - Limoges Métropole verra sa participation financière passer à 49,6 %,
 - la Région Nouvelle-Aquitaine verra sa part ramenée à 33,6%,
 - et le Département de la Haute-Vienne à 16,8%.
- un toilettage général du texte tenant compte des dispositions réglementaires en vigueur s'appliquant aux syndicats mixtes ouverts.

Par ailleurs, lors des discussions de ce comité syndical, le Président de Limoges Métropole a proposé aux deux autres collectivités membres la mise en place d'un groupe de travail permettant d'établir une feuille de route. Ce groupe de travail pourrait être composé de deux représentants élus de chacune des collectivités. Son objectif serait de pouvoir échanger autour de la gouvernance, acter le programme et un schéma de gestion de l'aéroport d'ici la fin du 1er semestre 2024.

Aussi, tant que Limoges Métropole est minoritaire, la mise en place de ce groupe de travail revient à la Présidence du SMALB.

A ce jour, il revient désormais à Limoges Métropole et aux 2 autres collectivités de délibérer pour mettre en œuvre les modifications statutaires décidées par le comité syndical du SMALB, notamment les changements de participation financière et de nombre de représentants.

Sur le volet financier, si en 2023 le budget général s'élevait à 7,1 millions d'euros (3,5 M€ pour la ligne régulière vers Lyon (OSP) ; 1,8 M€ pour les lignes touristiques, 0,6 M€ frais de gestion de l'aéroport par la CCI ; 1,2 M€ pour les frais de fonctionnement du syndicat et les amortissements), il est envisagé de supprimer la ligne vers Lyon qui est déficitaire et de développer les lignes touristiques.

La négociation de ces lignes devant intervenir au plus tôt pour pouvoir en bénéficier à l'été 2025, il est impératif que Limoges Métropole soit majoritaire pour engager les discussions avec les compagnies aériennes. Chaque collectivité doit donc aujourd'hui mettre en œuvre les modifications statutaires votées par le comité syndical fin janvier 2024.

Il est donc proposé d'entériner le principe d'une augmentation de la part de Limoges Métropole dans la gouvernance du SMALB et par conséquent de venir modifier et compléter la liste des représentants titulaires et suppléants de Limoges Métropole au sein du comité syndical du SMALB pour aboutir à un total de 8 titulaires et 8 suppléants, et ce afin de garantir la bonne marche des administrations.

Ces évolutions ont fait l'objet d'un point spécifique en conférence des maires du 8 février dernier.

Le conseil communautaire décide :

- d'entériner l'augmentation de la participation de Limoges Métropole dans la gouvernance du SMALB, pour la porter à 49,6 % des parts, ainsi que les nouvelles modalités prévues à cet effet,
- d'abroger la délibération n°3.1 en date du 22 juillet 2020,
- d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de Limoges Métropole.

ADOPTE

Se sont opposés :

- M. Oliver DUCOURTIEUX
- Mme Geneviève LEBLANC
- Mme Gülsen YILDIRIM
- M. Thierry MIGUEL
- Mme Nadine BURGAUD
- M. Alexandre PORTHEAULT
- M. Ludovic GERAUDIE
- M. Gaston CHASSAIN
- Mme Valérie MILLON
- M. Franck DAMAY
- M. Laurent LAFAYE
- M. Denis LIMOUSIN
- Mme Corinne JUST
- Mme Emilie RABETEAU
- Mme Marie-Claude BODEN

Se sont abstenus :

- M. Serge ROUX
- M. Jean-Yves RIGOUT
- M. Joël GARESTIER
- M. Jacques ROUX
- Mme Julie LENFANT
- Mme Anne-Marie COIGNOUX
- M. Gilbert BERNARD
- M. Philippe JANICOT

Pour les désignations des représentants de Limoges Métropole au comité syndical du SMALB, il a été décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

A l'issue du vote auquel il est procédé, sont désignés à l'unanimité des suffrages exprimés :

En qualité de représentants titulaires :

- M. Guillaume GUERIN
- M. Fabien DOUCET
- M. Emile-Roger LOMBERTIE
- M. Pascal ROBERT
- M. Bernard THALAMY
- Mme Sarah GENTIL
- Mme Sylvie ROZETTE
- Mme Marie-Eve TAYOT

En qualité de représentants suppléants :

- M. Sébastien LARCHER
- M. François POIRSON
- M. Rémy VIROULAUD
- M. Jean-Luc BONNET
- M. Pascal THEILLET
- Mme Samia RIFFAUD
- Mme Martine BOUCHER
- Mme Julie LENFANT

Se sont abstenus :

- Mme Julie LENFANT
- Mme Geneviève LEBLANC
- M. Thierry MIGUEL

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 25/04/2024

Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général des Services.

Sylvain ROQUES

Publié le jeudi 25 avril 2024